

RECTORAT
Division des
Personnels
Enseignants

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- **VU** le code général de la fonction publique,
- **VU** le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État,
- **VU** l'arrêté ministériel du 27 juin 2011 instituant des commissions consultatives paritaires compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale,
- **VU** l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;
- **VU** le procès-verbal de dépouillement du scrutin du 8 décembre 2022,
- **VU** les propositions des organisations représentatives des personnels,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La commission consultative paritaire compétente à l'égard des **agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves** est constituée comme suit :

<p align="center">REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION (6 titulaires – 6 suppléants)</p>

<p align="center">TITULAIRES</p>

M. Daniel AUVERLOT	Recteur de l'académie de Créteil
M. Mehdi CHERFI	Secrétaire général de l'académie de Créteil
.....	Secrétaire Général Adjoint, Directeur des Relations et des Ressources Humaines de l'académie de Créteil
Mme Fatima FILIPPIN	Cheffe de la division des personnels enseignants
Mme Nicole DARQUIER	Principale du collège Georges Politzer 93 – BAGNOLET
Mme Stéphanie LENTZ	Conseillère technique du recteur ASH

SUPLÉANTS

M. Vincent ALBAUD	Adjoint à la cheffe de la division des personnels enseignants
Mme Hafida RACHIDI	Cheffe de la division des établissements, des moyens du 2 nd degré et de l'inclusion scolaire
Mme Yamna HADDOUCHE	Cheffe de service de la DPE 2
M. Thierry FRANÇOIS	Proviseur du lycée Antoine de Sain-Exupéry 94 – CRETEIL
M. Stéphane MARLIN	Proviseur du lycée Camille Claudel 77 – PONTAULT-COMBAULT
M. Laurent KAUFMANN	Principal du collège Colonel Fabien 93 – MONTREUIL

REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS (6 titulaires – 6 suppléants)

TITULAIRES

Au titre de la FNEC-FP-FO

Mme Samira CHAABNA	École élémentaire Jean Vilar 94 – VILLEJUIF
Mme Ouiza BOUSSADA	D.S.D.E.N de la Seine-Saint-Denis 93 - BOBIGNY

Au titre de la FSU

Mme Clarisse POUSSIN	DSDEN du Val-de-Marne 94 – CRETEIL
Mme Chaker BRAHMI	Collège Michelet 93 – SAINT- OUEN

Au titre de la CGT EDUC'ACTION

Mme ABBA ASMAOU SOUMO	Collège Marcelin Berthelot 93 – MONTREUIL
------------------------------	--

Au titre de SUD Éducation

Mme Martine CASTRO	Lycée Gustave Eiffel 93 – GAGNY
---------------------------	------------------------------------

SUPPLÉANTS

Au titre de la FNEC-FP-FO

Mme Khadija HADJI

D.S.D.E.N du Val de marne
94 – CRETEIL

Mme Sabah MENIRI

Collège Olympe de Gouges
93 – NOISY LE SEC

Au titre de la FSU

Mme Malika DHAOUI

Collège René Barthélémy
77 – NANGIS

M. Mattéo PARISI

Collège Jean Vilar
93 - VILLETANEUSE

Au titre De la CGT EDUC'ACTION

Mme Samira MEZIANE

Collège Marcelin Berthelot
93 – MONTREUIL

Au titre de SUD Éducation

Mme Asmahane ZOUAGHI

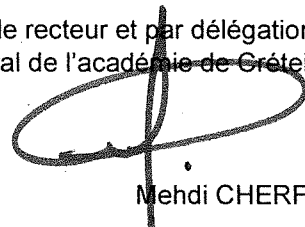
D.S.D.E.N de la Seine-Saint-Denis
93 – BOBIGNY

ARTICLE 2 : Ces dispositions prennent effet à compter du 10 février 2023

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 10 février 2023

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie de Créteil



Mehdi CHERFI